Département : ARDECHE

République Française

Arrondissement: LARGENTIERE

Liberté - Egalité - Fraternité

## Commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON

<u>Date de convocation</u>: 24 août 2021 <u>Date d'envoi</u>: 24 août 2021 <u>Date d'affichage</u>: 24 août 2021

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 37-2021 Du LUNDI 30 AOÛT 2021

L'an deux mille vingt et un et le trente du mois d'août, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUX Philippe, Maire.

<u>Présents</u>: 22 — ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absente ayant donné procuration : 1 - Christine ROURE à Philippe ROUX

Secrétaire de séance : Philippe FARJON

## OBJET : Avis sur la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme d'Aubenas

La commune de Saint-Etienne-de-Fontbellon, en tant que personne publique associée, a été destinataire du dossier de modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Aubenas. Il est demandé à l'assemblée de faire part de son avis quant à cette modification.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

> donne un avis favorable à la modification simplifiée n° 3 du PLU d'Aubenas.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

> Le Maire, Philippe RQ